

## TABLEAU D'APPLICATION LOI POUR LA CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE

Titre	Article	Exposé	Date d'application	Décret attendu
TITRE IER DISPOSITIONS RELATIVES À L'ENREGISTREMENT ET À LA DIFFUSION DES AUDIENCES	1	L'enregistrement et la diffusion des audiences	Application immédiate	Un décret en Conseil d'Etat précisant les modalités d'application est attendu dans un délai maximum de 6 mois après publication de la loi
TITRE II DISPOSITIONS AMÉLIORANT LE DÉROULEMENT DES PROCÉDURES PÉNALES	2	L'encadrement de la durée de l'enquête préliminaire aux enquêtes commencées à compter de la publication de celle-ci	Application immédiate	
	3	Le secret professionnel de l'avocat	1 <sup>er</sup> jour du 3 <sup>ème</sup> mois suivant la publication de la loi	
	4	Le renforcement des sanctions relatives au secret de l'enquête et de l'instruction	Application immédiate	
	5	favoriser le recours à l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) ainsi qu'au dispositif électronique mobile anti-rapprochement	Application immédiate	
	6	L'audience préparatoire criminelle	1 <sup>er</sup> jour du 3 <sup>ème</sup> mois suivant la publication de la loi	
	6 bis	réorganise l'instruction des crimes au niveau du tribunal judiciaire départemental	Application immédiate	
	6 ter	met en place un traitement national centralisé des crimes sériels	Application immédiate	

TABLEAU D'APPLICATION LOI CONFIANCE

Titre	Article	Exposé	Date d'application	Décret attendu
<p>TITRE II DISPOSITIONS AMÉLIORANT LE DÉROULEMENT DES PROCÉDURES PÉNALES (suite)</p>	7	<p align="center"><b>La généralisation des cours criminelles départementales</b></p>	<p align="center">1<sup>er</sup> janvier 2023. Les personnes déjà mises en accusation devant la cour d'assises avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 peuvent être renvoyées devant la cour criminelle départementale, avec leur accord recueilli en présence de leur avocat, sur décision du premier président de la cour d'appel.</p>	<p>Un décret simple d'application est attendu sur la composition, les missions et les modalités de fonctionnement du comité d'évaluation chargé du suivi de l'expérimentation dans un délai maximal de 6 mois après la publication de la loi</p>
	8	<p align="center"><b>Les modalités des avocats honoraires</b></p>	<p align="center">délai maximum de 6 mois après publication de la loi</p>	<p>Un décret viendra préciser les conditions de dépôt et d'instruction des dossiers de candidature, des modalités d'organisation et la durée de la formation préalable ainsi que les conditions dans lesquels les avocats honoraires exerçant des fonctions juridictionnelles sont indemnisés dans un délai maximum de 6 mois après publication de la loi</p>
	9	<p align="center"><b>La suppression des crédits de réduction de peine et l'établissement des réductions de peine pour bonne conduite</b> sont applicables aux personnes placées sous écrou quel que soit la date de commission de l'infraction. Les personnes placées sous écrou avant cette date demeurent soumises au régime antérieur à la présente loi</p>	<p align="center">1<sup>er</sup> janvier 2023</p>	
	10	<p align="center"><b>La suppression du rappel à la loi pour instituer un avertissement pénal probatoire</b></p>	<p align="center">1<sup>er</sup> janvier 2023</p>	<p>Un décret en Conseil d'Etat précisant les modalités d'application est attendu dans un délai maximum de 6 mois après publication de la loi</p>
	10 bis	<p align="center">poursuite, par un magistrat, d'un intérêt personnel quelconque dans l'exercice de ses missions judiciaires soit constitutif du délit de prise illégale d'intérêt</p>	<p align="center">Application immédiate</p>	
	10 ter	<p align="center">permet à tous les avocats d'envoyer leur mémoire au greffier, au ministère public et aux autres parties par télécopie</p>	<p align="center">Application immédiate</p>	

TABLEAU D'APPLICATION LOI CONFIANCE

Titre	Article	Exposé	Date d'application	Décret attendu
TITRE III DU SERVICE PUBLIC PÉNITENTIAIRE	11 à 13	<b>Le contrat d'emploi pénitentiaire</b>	1 <sup>er</sup> mai 2022. Les actes d'engagement signés avant le 1 <sup>er</sup> mai 2022 demeurent en vigueur, au plus tard jusqu'au 31 décembre 2022	Un décret d'application sera pris en Conseil d'Etat sur la durée du travail, le repos et les jours fériés des personnes détenues dans le cadre du contrat d'emploi pénitentiaire dans un délai maximal de 6 mois après la publication de la loi
	11A	<b>Le droit de visite des lieux de privation de liberté par les bâtonniers</b>	Application immédiate	
	14	prévoit une habilitation à prendre par voie d'ordonnance des dispositions législatives permettant d'ouvrir des droits sociaux aux travailleurs détenus	Application immédiate	
	14 bis	prolonge de 2 ans l'expérimentation visant à offrir la possibilité, pour des personnes placées sous-main de justice et âgées de 16 à 29 ans, de suivre une formation en apprentissage	Application immédiate	
	15	Autorise le gouvernement à légiférer par ordonnances pour l'adoption de la partie législative d'un code pénitentiaire regroupant et organisant les règles relatives à la prise en charge des personnes détenues, au service public pénitentiaire et au contrôle des établissements pénitentiaires	Application immédiate	
	16	place sous l'autorité du ministre de la justice (administration pénitentiaire) le service public pénitentiaire existant sur le territoire des îles de Wallis et Futuna	au plus tard au 1 <sup>er</sup> juin 2022	Un décret simple viendra préciser la date d'entrée en vigueur de l'article
	16 bis	prévoit d'ajouter « l'identité de genre » à la liste des critères devant être pris en compte par l'administration pénitentiaire	Application immédiate	

TABLEAU D'APPLICATION LOI CONFIANCE

Titre	Article	Exposé	Date d'application	Décret attendu
TITRE IV SIMPLIFICATIONS PROCÉDURALES	17	allonger la durée de l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire dans certains litiges	Application immédiate	Un décret en Conseil d'Etat précisant la liste des recours visés ainsi que le médiateur relevant de l'administration chargé d'assurer la médiation est attendu dans un délai maximum de 6 mois après publication de la loi
	17 bis	mission de médiation préalable obligatoire par les centres de gestion	Application immédiate	
	18	accélérer le traitement des dossiers des justiciables bénéficiant d'une décision les reconnaissant prioritaires pour être logés d'urgence	Application immédiate	
	18 bis	assouplit les conditions d'intervention des huissiers de justice	Application immédiate	
TITRE V RENFORCER LA CONFIANCE DU PUBLIC DANS L'ACTION DES PROFESSIONNELS DU DROIT	19 A	les dispositions sur la déontologie et la discipline sont applicable aux avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, aux commissaires de justice, aux greffiers des tribunaux de commerce et aux notaires.	Application immédiate	
	19	précise le champ d'application de des dispositions en matière de discipline des officiers publics ministériels	Application immédiate	Un décret en Conseil d'Etat édictera le code de déontologie propre à chaque profession dans un délai maximum de 6 mois après la publication de la loi
	19 bis	institue des collèges de déontologie auprès du Conseil supérieur du notariat, de la chambre nationale des commissaires de justice, du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce et des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation	Application immédiate	Un décret en Conseil d'Etat précisera les modalités d'application dans un délai maximum de 6 mois après publication de la loi
	20	confie aux parquets généraux la compétence en matière de contrôle et de discipline des officiers ministériels.	Application immédiate	

TABLEAU D'APPLICATION LOI CONFIANCE

Titre	Article	Exposé	Date d'application	Décret attendu
<p>TITRE V RENFORCER LA CONFIANCE DU PUBLIC DANS L'ACTION DES PROFESSIONNELS DU DROIT (suite)</p>	21	instinue une procédure de traitement des réclamations adressées par les particuliers aux instances des officiers ministériels	Application immédiate	Le montant maximal de l'astreinte est fixé par décret en Conseil d'État dans un délai maximum de 6 mois après publication de la loi
	22	confie aux instances de la profession la responsabilité de traiter les questions « <i>infra-disciplinaires</i> »	Application immédiate	
	23	instinue des services d'enquêtes indépendants,	Application immédiate	Les modalités de saisine de ces services, de désignation de leurs membres et de déroulement de la procédure sont précisées par décret en Conseil d'État dans un délai de 6 mois maximum après publication de la loi.
	24	instinue des juridictions disciplinaires siégeant dans une formation échevinale	Application immédiate	
	25	confie au président de la chambre de discipline la faculté de suspendre provisoirement le professionnel	Application immédiate	
	26	modifie le régime des peines disciplinaires applicables aux officiers ministériels	Application immédiate	
	27	habilite le Gouvernement à tirer les conséquences de la réforme et à prévoir les adaptations nécessaires en raison des particularités de chaque profession.	d'ici le 1 <sup>er</sup> juillet 2022	
	28	Les dispositions concernant la discipline des avocats	1 <sup>er</sup> juillet 2022	
	28 bis	rôle joué dans la pratique par les instances professionnelles nationales des notaires et des commissaires de justice en matière de lutte contre le blanchiment	Application immédiate	
	29	La force exécutoire des actes d'avocats	Application immédiate	

TABLEAU D'APPLICATION LOI CONFIANCE

Titre	Article	Exposé	Date d'application	Décret attendu
<b>TITRE V RENFORCER LA CONFIANCE DU PUBLIC DANS L'ACTION DES PROFESSIONNELS DU DROIT</b>  (suite)	29 bis	Le Conseil national de la médiation	Application immédiate	Un décret en Conseil d'Etat viendra préciser l'organisation, les moyens et les modalités de fonctionnement du Conseil national de la médiation dans un délai maximum de 6 mois après publication de la loi
	29 ter	étend la tentative de médiation à la saisine du juge aux troubles anormaux du voisinage	Application immédiate	
	30	dote le CNB d'un titre exécutoire pour le recouvrement des cotisations	Application immédiate	
	31	permet aux parties de produire les justificatifs des sommes qu'elles demandent au titre des frais exposés non compris dans les dépens.	Application immédiate	
	31 bis	La réciprocité du secret professionnel entre avocat et conseil en propriété industrielle	Application immédiate	
	31 ter	étend en Nouvelle-Calédonie les dispositions de nature législative en vigueur en métropole relative à l'aide à l'accès au droit	Application immédiate	
<b>TITRE VI DISPOSITIONS DIVERSES ET TRANSITOIRES</b>	32 bis	Le dispositif de visio-conférence visant à faciliter la tenue d'audiences en matière civile	Application immédiate	Un décret en Conseil d'Etat viendra préciser les conditions de sécurité et de confidentialité des échanges dans un délai maximum de 6 mois après publication de la loi
	32 A et B	adaptent le code de procédure pénale en matière de décisions de gel et de confiscation	Application immédiate	
	32	autorise le gouvernement à légiférer par ordonnances pour prendre en compte l'entrée en vigueur de règlements et directives européens en matière d'entraide pénale internationale	Application immédiate	
	33	Introduit souplesse dans la tenue des procès hors normes	Application immédiate	

TABLEAU D'APPLICATION LOI CONFIANCE

Titre	Article	Exposé	Date d'application	Décret attendu
TITRE VI DISPOSITIONS DIVERSES ET TRANSITOIRES (suite)	34	compétence à un seul tribunal judiciaire pour connaître des actions relatives au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre	Application immédiate	
	35	supprime la juridiction nationale des injonctions de payer	Application immédiate	
	35 bis	accès au fichier des comptes bancaires pour les huissiers de justice	Application immédiate	
	36	calendrier d'application de la présente loi	Application immédiate	
	37	transposition de la présente loi dans les DOM-TOM	Application immédiate	
	38	réduit à un an l'expérience professionnelle requise pour être juriste assistant	Application immédiate	